



AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal a adopté lors de sa séance ordinaire du 10 août 2021, le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 601-33

Ce règlement amende le règlement de zonage numéro 601 afin de permettre l'implantation et l'occupation de cafés-terrasses supplémentaires et d'ajouter des dispositions particulières relatives à l'étalage et à la vente extérieure en raison de la pandémie liée à la COVID-19.

Ce règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité de la part de la MRC des Laurentides le 24 août 2021 et conséquemment, il entre en vigueur à cette date.

Une copie du règlement est disponible à la mairie, située au 2579, rue de l'Église, à Val-David, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, ainsi que sur le site web de la Municipalité à l'adresse <http://www.valdavid.com/publications/>.

DONNÉ À VAL-DAVID, le 26 août 2021

(Signé Carl Lebel)

Carl Lebel
Secrétaire-trésorier adjoint